

# L'orientation scolaire et professionnelle aujourd'hui

*Mémoire de la Fédération des Collèges classiques au Comité de travail du Livre blanc sur l'orientation (1966)*

---

## Présentation

Par une lettre datée du 19 janvier 1966, Monsieur J.-Aurèle Gagnon, directeur du Bureau de l'orientation du ministère de l'Éducation, annonçait à la Fédération des Collèges classiques que le ministère se proposait de publier un Livre blanc sur l'orientation scolaire et professionnelle, qu'il en avait confié l'élaboration au Bureau de l'orientation et que celui-ci, en conséquence, avait mis sur pied un comité de travail. Monsieur Gagnon invitait également la Fédération à exprimer ses vues aux membres du comité.

Les dimensions du mémoire qu'elle leur présente aujourd'hui, malgré la brièveté du délai fixé, montrent bien l'importance qu'elle attache à la question ainsi que son vif désir de collaborer de près à l'entreprise de planification.

Sans aucun doute, le Livre blanc tracera, dans leurs grandes lignes, les voies de l'orientation au cours de la prochaine décennie, en faisant clairement ressortir ce qui doit en caractériser les objectifs et les méthodes aux différents cycles d'études. Pour répondre à ces préoccupations, le groupe à qui revenait l'initiative de la rédaction du mémoire, c'est-à-dire l'exécutif de la Commission des psychologues et des conseillers d'orientation des collèges classiques, assisté d'un comité spécial, s'est efforcé de situer les exposés dans la perspective d'une double évolution: d'une part, la croissance intellectuelle et affective de l'être humain et, d'autre part, le développement des institutions d'éducation dans notre province.

Florian LARIVIÈRE, S.J.,  
*président de la FCC.*

*Montréal, le 7 avril 1966.*

---

## I. QUELQUES ASPECTS DE LA SITUATION ACTUELLE EN ÉDUCATION

Pour bien comprendre les perspectives d'évolution des services d'orientation, il faut s'arrêter tout d'abord à considérer dans son ensemble le monde scolaire actuel, dont nous voulons faire un système national d'éducation. En effet, l'orientation fait partie intégrante de l'éducation: c'est dire qu'elle doit s'insérer profondément au système d'éducation tel qu'il se présente à tel moment donné de son histoire.

Nous énumérons ci-après, parmi les caractéristiques et les tendances actuelles, celles qui nous semblent concerner de plus près l'orientation:

1. Le système d'éducation subit des transformations profondes dans ses structures, dans ses programmes d'enseignement et dans ses méthodes pédagogiques.

2. Les effectifs de la population étudiante montent en flèche, en raison non seulement de l'accroissement naturel de la population, mais également de

la prolongation générale de la scolarité et de la mise en œuvre graduelle de l'éducation permanente.

3. On déplore partout la pénurie d'éducateurs qualifiés.

4. L'accès à certaines études professionnelles ou universitaires, ainsi que le transfert d'une institution à l'autre, sont sérieusement entravés, pour une foule d'étudiants qualifiés, à cause d'une absence de coordination ou de planification.

5. La mise en place d'un système de rythmes d'apprentissage et d'options graduées accentue le besoin d'une orientation personnelle de chaque étudiant.

6. En raison de leur apparition récente, les services d'orientation manquent de traditions et sont encore peu intégrés à notre système d'éducation.

7. Enfin, la pénurie actuelle des véritables spécialistes de l'orientation limite l'efficacité actuelle des services d'orientation et compromet leur développement.

## II. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Dans cette section, nous rassemblons quelques principes très généraux qui nous paraissent propres à fixer la structure et à guider le fonctionnement de tout service d'orientation. Les sections suivantes illustreront, à l'occasion, comment ces principes peuvent s'appliquer aux circonstances concrètes.

1. L'orientation, comme partie intégrante de l'éducation, se donne pour objectif immédiat le bien de l'individu, c'est-à-dire de l'étudiant dont elle s'occupe; elle a pour objectif médiateur le bien de la collectivité scolaire (étudiants et éducateurs); enfin, elle vise comme objectif ultime le bien de la société tout entière. En général, c'est en cherchant avant tout le bien de chacun des individus qu'elle assurera le mieux, à long terme, le bien commun.

2. Le bien de l'individu consiste à réaliser progressivement son plein épanouissement. Il dispose en lui-même de toutes les ressources nécessaires pour y parvenir avec l'aide de ses éducateurs.

3. Pour aider les individus à atteindre leur développement personnel et professionnel, le service d'orientation doit:

- a) respecter la liberté de ses clients et favoriser le développement de celle-ci;
- b) obtenir la confiance des étudiants;
- c) collaborer avec les autres éducateurs.

4. Les manuels de déontologie insistent sur le respect du secret professionnel. En pratique, il faudrait déterminer de façon précise ce qui est de nature confidentielle ou non et mettre tous les intéressés au courant. La politique du service doit tenir compte du niveau de maturité des étudiants et toujours être clairement définie.

5. Pour favoriser l'exercice de la liberté dans les choix des étudiants et pour leur faciliter l'établissement d'une relation de réciprocité avec le personnel du service d'orientation, celui-ci n'assume aucune fonction d'autorité directe auprès des étudiants ni des éducateurs. Par ailleurs, il perdrait une large part de son efficacité s'il fonctionnait en vase clos. Le service d'orientation aura donc pour rôle propre celui de consultant auprès des étudiants, des éducateurs et des parents.

## III. OBJECTIFS DE L'ORIENTATION

Le processus d'orientation poursuit les objectifs suivants:

1. Informer l'étudiant sur les différentes professions ainsi que sur les différentes étapes de préparation à chacune d'entre elles.

2. Aider l'étudiant à se connaître lui-même au point de vue aptitudes, intérêts, personnalité.

3. Aider l'étudiant à faire la synthèse de ses connaissances du monde scolaire et professionnel, de ses aptitudes, de ses intérêts et de sa personnalité.

4. Aider l'étudiant à faire les choix nécessaires aux différentes étapes de son développement professionnel.

5. Favoriser la collaboration des parents, des professeurs, des conseillers<sup>1</sup> et de leurs assistants, des autres spécialistes qui s'occupent de l'étudiant — médecin, travailleur social, psychologue scolaire ou

<sup>1</sup> Dans ce mémoire, le mot "conseiller" désigne indifféremment les *conseillers d'orientation* au sens juridique du terme (membres de la Corporation des conseillers d'orientation) et les *psychologues* travaillant dans le domaine de l'orientation (membres de la Corporation des psychologues).

clinicien, etc. — en vue d'aider l'étudiant dans son développement professionnel.

#### IV. LES AGENTS DE L'ORIENTATION

##### L'étudiant

Il faut amener l'étudiant à prendre lui-même la responsabilité de ses choix. L'orientation manquerait son but si l'étudiant ne s'engageait pas personnellement dans sa préparation professionnelle. D'autre part, sans perdre de vue le respect de la liberté individuelle, il est assez clair qu'au niveau élémentaire la responsabilité à l'orientation de l'enfant à travers les cycles de développement sera surtout assumée par les parents et les professeurs. Mais nous pensons que l'étudiant doit être incité très tôt, par tout son milieu, à assumer sa responsabilité personnelle. Ce processus se poursuivra tout au long du palier secondaire, si bien que l'étudiant du post-secondaire, avec l'aide du counseling approprié, sera capable d'une réelle autodétermination en face des choix scolaires et professionnels.

##### Les parents

Les parents doivent participer activement à l'orientation de leurs enfants. Leur intervention s'impose d'autant plus que l'enfant est plus jeune. À l'élémentaire les parents, avec les professeurs et les spécialistes, ont une tâche prépondérante et, disons, plutôt directive. Au secondaire et au post-secondaire, ils dialoguent de plus en plus avec leurs enfants sur les décisions à prendre, et leur intervention sera surtout de nature persuasive.

Dans leur tâche propre, les parents devront consulter les professeurs et les spécialistes de l'orientation, afin d'être mieux informés des possibilités scolaires et professionnelles et de compléter leur connaissance de leurs enfants, ce qui facilitera une collaboration fructueuse. En cas de conflit, la décision finale revient aux étudiants et aux parents.

##### Les professeurs

Le maître joue un rôle irremplaçable en orientation et, d'une façon particulière, en orientation scolaire. Il est constamment en contact avec ses élèves, surtout à l'élémentaire. Au secondaire, même si les

options graduées éloignent le professeur d'un contact à longueur de journée avec les étudiants, il lui est quand même possible de les observer et de les connaître sous de multiples aspects: comportement en classe, tenue des travaux, etc. Cette connaissance du professeur doit être mise à profit pour l'orientation, par exemple sous forme d'une fiche personnelle de l'étudiant, remplie annuellement par les professeurs et versée au dossier cumulatif. Le professeur peut aussi jouer un rôle dans l'orientation des étudiants en faisant des liens entre la matière qu'il enseigne et les orientations possibles ("information intégrée"), en discutant avec eux de leurs projets d'avenir quand l'occasion propice se présente et en les encourageant à consulter le conseiller.

##### Le tuteur

Aux niveaux secondaire et post-secondaire, à cause des options graduées et de la dépersonnalisation possible de l'étudiant, le rapport Parent suggère l'organisation d'un système de tuteurs qui auraient la responsabilité d'une vingtaine d'étudiants. Le tuteur a pour tâche d'aider l'étudiant dans son adaptation scolaire. Il fait le lien entre les différentes matières étudiées et voit à ce que l'étudiant avance normalement dans son développement intellectuel. Il discute aussi avec lui, selon le besoin, de tous les autres aspects de son adaptation scolaire. Il va sans dire que l'orientation sera un sujet souvent discuté par le tuteur et l'étudiant.

Ces tâches font du tuteur un collaborateur immédiat du conseiller, afin d'assurer une meilleure orientation de l'étudiant comme aussi une meilleure adaptation.

##### Le conseiller<sup>2</sup>

Le principal travail du conseiller réside dans le counseling, qui se fera premièrement auprès des jeunes, car l'orientation est un processus de développement qui constitue un aspect de la maturation de l'étudiant. Vient se greffer à cela la consultation des parents et des professeurs en fonction de l'aide à apporter à l'étudiant.

Pour que ce travail tant auprès des étudiants qu'auprès des parents et des professeurs soit fructueux, le conseiller utilisera toutes les méthodes et

<sup>2</sup> Voir la note au bas de la page 216.

techniques d'inventaire ainsi que toutes ses connaissances en psychologie, afin d'en arriver à une vision claire de la situation d'ensemble de l'étudiant.

## V. LE SERVICE D'ORIENTATION

Jusqu'à ce point, en traitant des principes, des objectifs et des agents de l'orientation, nous avons considéré celle-ci dans une perspective très générale d'éducation, ce qui nous a naturellement amenés à en faire un travail d'équipe. Il nous reste à déterminer comment, au sein d'une unité pédagogique donnée — école, commission scolaire, etc. — le *service d'orientation* proprement dit incarne les principes dans la réalité, comment il concrétise les objectifs d'ensemble et comment il exerce sa responsabilité à l'égard de tous ceux qui collaborent à l'orientation.

### A) Les fonctions du service

Nous examinerons d'abord les fonctions les plus générales du service, puis nous en exposerons certaines particularités relatives aux différents niveaux de scolarité où il exerce son activité.

#### a) LES FONCTIONS GÉNÉRALES DU SERVICE

Les fonctions les plus générales du service d'orientation peuvent se ramener aux six catégories suivantes: l'information scolaire et professionnelle, l'évaluation, le counseling, les rapports d'orientation, l'action sur le milieu humain et la recherche.

D'un niveau ou d'un cycle de scolarité au suivant, ces fonctions demeurent substantiellement les mêmes, puisqu'elles correspondent aux mêmes besoins permanents.

D'autre part, il n'est pas moins important de relever combien profondément doivent se transformer l'esprit et les méthodes d'une orientation soucieuse non seulement de suivre les jeunes de très près au cours des diverses étapes de leur croissance, mais encore de leur fournir une aide positive dans la conquête de leur liberté. Sans doute ces étapes n'ont-elles rien d'uniforme d'un individu à l'autre; chez les uns, le développement intellectuel et affectif semble se poursuivre de façon à peu près continue, tandis que d'autres semblent accéder soudainement à un nouveau palier, y refaire leurs forces, puis de nouveau monter. Une telle variété des modes de croissance

ressortit manifestement à l'analyse individuelle, à laquelle doit exceller le personnel des services d'orientation. Mais ce qui importe davantage, c'est que — comme le suggère la notion même de développement — les individus les plus divers parviennent, au terme de l'adolescence, à une maturité au moins relative.

Il est sans doute opportun de rappeler, sans entrer dans les détails, quelques manifestations de cette maturité dans la sphère de l'orientation. Tout d'abord, il est clair que, dans les conditions normales, l'étudiant du post-secondaire parvient à se percevoir lui-même d'une façon plus riche et plus réaliste qu'il ne le pouvait durant le cycle d'études précédent; de même, sa connaissance du monde du travail devient plus organique et plus nuancée. Au plan de l'affectivité, il éprouve une capacité beaucoup plus considérable de faire la synthèse des motivations de tout ordre dont il prend conscience, de poursuivre de façon stable un projet à long terme, d'accepter les privations nécessaires autant que les privilèges et, enfin, d'en arriver par lui-même aux décisions qui engagent son avenir. On pourrait ajouter que l'adolescence s'accompagne souvent d'une aversion marquée à l'égard de tout ce qui ressemble à une intervention de l'autorité adulte dans le domaine des libertés individuelles; trop vive, une telle aversion marque évidemment une maturité mal affermie.

Il n'en reste pas moins qu'une foule de grands adolescents peuvent s'orienter sans aucune assistance technique personnelle, ce qui n'est pas le cas chez les pré-adolescents.

Sans doute serait-il désastreux, au moment de fixer la politique d'un service d'orientation, d'oublier l'évolution graduelle et profonde qui joint l'enfance à la maturité. En effet, à ne considérer que l'enfance et la pré-adolescence, on trouvera mille bonnes raisons pour faire du service d'orientation un service pédagogique comme les autres; l'orientation elle-même sera assimilée à une sélection, à un classement d'élèves ou, au mieux, à un simple choix de matières scolaires, où la liberté naissante n'a guère de rôle à jouer. Au contraire, une insistance exclusive sur l'adolescence avancée empêchera peut-être de voir que la liberté ne s'acquiert pas en un jour, que les jeunes demandent à être guidés et que le service d'orientation possède en propre des moyens d'éducation précieux, qu'il doit exploiter en étroite collaboration avec les autres services de l'institution. Bref, les responsables de l'orientation à l'école secondaire doivent toujours axer leur travail sur un objectif de perfectionnement humain qui ne se réalisera qu'en

faible partie sous leurs yeux; en revanche, ceux qui dirigent des services au niveau post-secondaire devront nuancer leur action en fonction des restes d'enfance qu'ils sauront retrouver chez leurs clients. Enfin, il devrait être clair que les "degrés de l'enseignement" sont de pures catégories formelles et que l'être humain ne change guère entre la fin du secondaire et le début du cycle suivant.

C'est pour contribuer à cette vue d'ensemble que nous voulons, pour notre part, exposer certaines caractéristiques actuelles de l'orientation aux niveaux secondaire et post-secondaire.

Les méthodes et les pratiques dont nous allons faire état n'ont aucunement valeur de principes: il n'entre pas dans notre dessein de délimiter, sans plus de recherche, ce qui est propre aux différents niveaux. Nous ne distinguons pas toujours, au surplus, entre les méthodes et les idées couramment reçues et ce qui fait ici ou là l'objet d'une expérience. Bref, nous cherchons simplement à établir, par des exemples et des illustrations, que l'orientation doit s'organiser en fonction d'une réalité encore mal connue, mais fondamentale, celle de l'évolution psychologique.

### *Information*

Au cours secondaire, l'information sera diffusée auprès des étudiants par divers moyens, tels que cours, séminaires, etc., complétés par la consultation individuelle de prospectus, monographies et autres documents. C'est dire que toute école au delà du cours élémentaire devrait posséder au moins une modeste bibliothèque d'information. Les méthodes audio-visuelles, les causeries et les visites organisées dans le monde du travail aideront à concrétiser les notions.

Soulignons que les techniques d'information devraient avoir un objectif non seulement pratique, mais culturel; elles pourraient, par exemple, constituer une introduction à la sociologie du travail, suivant un programme qui tiendrait compte des aptitudes intellectuelles des divers groupes d'étudiants.

Dès le second cycle du secondaire, et même peut-être avant, on pourrait recourir aussi souvent que possible à l'information "intégrée", chaque professeur ayant pour tâche de rattacher les matières, notions et méthodes qu'il enseigne aux réalités économiques et professionnelles. En pratique, on sait qu'il serait difficile de réaliser l'information intégrée sans la col-

laboration du service d'orientation et sans l'appui d'une bonne documentation.

Au niveau post-secondaire, il convient de laisser graduellement disparaître l'aspect didactique de l'information sur les cours et les carrières. L'initiative revient de plus en plus à l'étudiant. A la fin du post-secondaire, il devra savoir constituer sa propre documentation pour compléter celle que l'institution possède; il fera sans aide les contacts nécessaires avec les institutions de niveau plus avancé.

Ce rôle de plus en plus actif des étudiants se manifeste même souvent sur le plan social et sur celui de l'organisation. Il est bon d'inviter les étudiants, dans le cadre des activités parascolaires et, le cas échéant, en liaison avec leur Association générale, à participer à la bonne marche du programme d'information (recrutement de conférenciers, activité du centre de documentation, etc.). Le personnel du service d'orientation, il va sans dire, coordonne le travail et veille à bien refléter la perspective d'ensemble du monde socio-professionnel, qui risquerait d'être faussée par une insistance exagérée sur certaines carrières.

### *Évaluation et counseling*

Si nous joignons les termes d'"évaluation" et de "counseling" en un même titre, c'est que nous jugeons difficile de traiter séparément de ces deux aspects complémentaires de l'orientation sans fausser la perspective d'ensemble où ils se fusionnent pour faciliter à l'étudiant son autoévaluation et son autodétermination.

D'un point de vue purement logique et formel, il est facile de distinguer l'évaluation du counseling: l'évaluation consiste dans la perception ou le jugement que le conseiller se forme au sujet de son client, tandis que le counseling désigne le dialogue personnel que les étudiants, individuellement ou en groupe, engagent avec le conseiller, dans un climat propre à leur faciliter les prises de conscience.

La distinction est également évidente si l'on assimile l'évaluation à l'analyse par le conseiller de divers renseignements plus ou moins objectifs qui peuvent lui être fournis au sujet de son client: notes scolaires, opinions d'éducateurs, résultats d'épreuves psychométriques et de tests de rendement, etc. Mais, il ne faudrait pas l'oublier, c'est souvent le counseling lui-même qui fournit la forme d'évaluation la plus juste et

la plus féconde, puisque c'est au cours de l'échange que l'étudiant révèle à autrui, en se les révélant à lui-même, à la fois les traits stables et la mobilité de son organisation affective. En revanche, c'est la relation humaine qui fournit un cadre d'intelligibilité et une motivation précise aux exercices, tels que les tests, qui ont un but immédiat d'évaluation. C'est en ce sens qu'on peut affirmer que le counseling constitue le noyau ou le cœur de l'orientation.

Il faut donc considérer comme absurde un "programme de testing" qui serait une fonction d'orientation juxtaposée aux autres. Il faut dénoncer non seulement la primauté du testing, mais également la pratique qui consiste à en faire le commencement obligé de tout processus d'orientation, comme s'il s'agissait de rassembler d'abord un dossier sur l'étudiant, puis de chercher à quelles motivations, à quelles attitudes et, sans doute, à quels conflits les renseignements recueillis peuvent bien correspondre. De tels programmes représentent un vaste gaspillage d'énergie, risquent de dégoûter les jeunes de toute forme d'évaluation et faussent leur façon d'envisager l'orientation.

À notre avis, c'est par la relation humaine que doit commencer l'orientation. Il importe, dans toute la mesure du possible, d'inviter les sujets à subir des tests à l'occasion de problèmes qu'ils ont à résoudre et au moment où ils en ressentent le besoin, par exemple, à la veille d'un choix de cours à option. Cette souplesse doit se concilier avec le souci d'administrer des épreuves assez variées pour aider l'étudiant à découvrir les différents aspects de lui-même et pour permettre, lorsque se pose un problème, de comprendre les aptitudes, les inclinations et les tendances personnelles dans la ligne d'une assez longue évolution.

Quant au counseling, qu'on a traditionnellement considéré comme un travail individuel, il peut également se réaliser avec de petits groupes. L'une et l'autre formule ont leurs avantages, compte tenu de la nature du problème d'orientation et des personnalités de l'étudiant et du conseiller. Cependant, dans le contexte actuel, il faudrait accorder une attention particulière au counseling de groupe, puisqu'il s'agit d'une technique dont on commence à peine à découvrir les possibilités. On aura recours au counseling de groupe non pas comme à un pis-aller, non pas principalement pour économiser le temps du conseiller, mais parce qu'on lui reconnaît une valeur propre, ce qui ne veut pas dire une supériorité à tous points de vue.

Tandis que l'entretien du conseiller avec une classe ou un groupe artificiel dépasse difficilement le plan de l'échange intellectuel, la dynamique des petits groupes permet aux jeunes de s'exprimer réciproquement leurs perceptions et de réfléchir sur leurs motivations, ce qui introduit un élément de réalité sociale dans la confrontation des subjectivismes. La pratique montre, au surplus, que les groupes spontanés sont assez fluides, qu'ils se défont et se reforment selon les besoins momentanés des participants, ce qui démontre qu'ils correspondent à des sentiments vécus. Du même coup, l'orientation acquiert une nouvelle dimension éducative: en plus d'aider l'individu à fixer progressivement le cadre où il exercera sa profession et son métier d'homme, elle lui apprend le travail en commun et les relations humaines.

### *Rapports d'orientation*

En ce qui a trait aux rapports d'orientation, trois points retiendront ici notre attention.

Tout d'abord, à l'intérieur même d'un établissement scolaire, le service d'orientation pourra, avec l'assentiment de l'étudiant, verser un rapport appréciatif à son dossier pédagogique général. La nature des rapports, écrits ou verbaux, dépendra de trois critères: le niveau de maturité de l'étudiant, le type de relation maître-étudiant et l'efficacité à long terme du service.

Par contre, nous estimons abusive la pratique de fournir des rapports d'orientation, pour fins de sélection, aux autorités de quelque institution que ce soit. En effet, il est clair que l'orientation tend à se vider du contenu éducatif que nous avons signalé plus haut lorsque les étudiants viennent en consultation pour convaincre ou pour impressionner favorablement le conseiller, perçu comme le mandataire des autorités scolaires du niveau suivant. De plus, les rapports d'orientation portent nécessairement la marque personnelle de rédacteurs plus ou moins optimistes, plus ou moins lucides, plus ou moins éloquents: d'où la probabilité d'injustices dans l'attribution des admissions et des refus. Sans doute ce problème deviendra-t-il moins aigu lorsqu'aucune institution ne refusera, faute de places, des candidats sérieux. En attendant, nous souhaitons une action concertée des spécialistes en orientation pour éviter que celle-ci se subordonne graduellement à des fins administratives. (Pour éviter toute méprise, nous soulignons qu'il s'agit dans ce paragraphe des rapports qui émaneraient du service d'orientation: nous n'élevons pas

d'objections contre la transmission, d'une autorité scolaire à l'autre, des dossiers cumulatifs généraux).

Dans le même esprit, nous pensons qu'un dossier d'orientation peut être transmis d'un spécialiste à un collègue d'une autre institution où l'étudiant *a effectivement obtenu* son admission. Cette communication s'accomplit alors à la demande de l'étudiant lui-même et dans le but de faciliter la continuité du processus d'orientation.

### *Action sur le milieu humain*

Sans doute les tâches que nous venons d'assigner au service auprès des jeunes eux-mêmes absorbent-elles une grande part de son énergie. Ce serait cependant une erreur grave que de négliger, à force de courir d'une urgence à l'autre, un domaine où l'activité professionnelle, quoique moins directe, a des répercussions nombreuses et lointaines: nous voulons parler des multiples occasions de faire passer dans le milieu scolaire et dans le public les idées et les renseignements qui créeront partout des attitudes positives et réalistes à l'égard de l'orientation. Conférences, rencontres d'information à l'intention de groupes de parents, discussions théoriques ou études de cas avec les autres éducateurs, avis bien documentés en réponse aux préoccupations des autorités scolaires, voilà autant de moyens de multiplier les col laborateurs adroits et de prévenir, du même coup, une foule de faux problèmes d'orientation.

Sans entrer dans le détail, mentionnons que l'action sur le milieu sera fonction du degré de maturité des étudiants qu'il s'agit toujours, en définitive, d'aider. Ainsi, au cours élémentaire, il ne sera guère question avec les parents des débouchés professionnels; ainsi encore, le service qui se situe au niveau secondaire s'efforcera de faire comprendre pour-quoi et comment doit s'exprimer la liberté des jeunes et comment l'adulte doit y réagir.

Aux yeux de certains théoriciens, ces rôles de vulgarisateurs, de propagandistes et d'experts auprès de l'administration sont même les plus importants. Sans aller jusque-là, nous croyons qu'on a trop négligé jusqu'ici, au profit de l'intervention directe auprès des étudiants, ce domaine de *l'hygiène de l'orientation*. Il nous semble que le service d'orientation devrait apporter une contribution importante à l'implantation des méthodes d'éducation actives.

### *Recherche*

Lorsqu'il s'agit de la recherche, nous ne voyons guère de différences entre les services d'orientation aux différents étages de l'édifice scolaire, si ce n'est que le choix des sujets de recherche sera déterminé en partie par les tâches courantes de chacun.

En effet, le praticien est en mesure de formuler, au cours de son expérience quotidienne, le sujet et les hypothèses de bien des recherches qui, menées à bien, multiplieraient les progrès dans son domaine scientifique propre, celui de l'orientation. D'autre part, les spécialistes de l'orientation peuvent apporter une contribution non négligeable à l'étude collective de diverses questions d'éducation. Et s'il leur arrive d'aborder des problèmes relevant de la recherche "pure", par exemple en psychologie théorique, ce serait un non-sens que de les rappeler à un réalisme à courte vue.

Il n'est peut-être pas superflu d'ajouter que la recherche, fondamentale ou appliquée, individuelle ou collective, suppose qu'on y consacre du temps, et que les spécialistes en orientation, trop peu nombreux pour les besoins des jeunes, ont souvent un horaire inhumain. Pourtant, à longue échéance, l'homme qui prend le temps de renouveler sa pensée sert mieux la société que celui qui répète indéfiniment le même service. Enfin, là où le conseiller est seul dans l'établissement scolaire, il faut, de toute évidence, lui fournir le moyen de rencontrer des collègues et de participer à divers congrès et sessions d'étude.

### b) LE SERVICE AUX DIFFÉRENTS CYCLES D'ENSEIGNEMENT

À chaque palier de l'enseignement, les étudiants ont des besoins plus particuliers, sur les plans personnel, scolaire ou professionnel, selon la phase de développement où ils se situent: les différents services d'orientation s'alignent sur ces besoins et voient, du même coup, leur travail se spécifier dans une large mesure.

C'est donc sur une analyse des besoins humains que devrait se fonder la discussion, mais il faudra ici nous contenter de quelques indications sommaires sur les traits particuliers des services eux-mêmes.

Au niveau élémentaire, nous estimons que le rôle des parents et des maîtres est plutôt directif en ce qui concerne l'orientation de l'enfant. Le service d'orientation, pour sa part, fournit aux parents et

aux maîtres des avis très précis, mais il prend soin de leur laisser la responsabilité des décisions: dès le départ, le service se situe dans la ligne de la consultation.

Il nous semble qu'à ce niveau, les problèmes de choix d'études sont à peine amorcés; lorsqu'il s'agira, par exemple, de déterminer les rythmes d'apprentissage et de dépister les exceptionnels, il nous semble très difficile de distinguer ce qui relève du "service d'orientation" et du "service de psychologie scolaire", et nous ne voyons pas d'inconvénients, en principe, à un tel recouvrement. Ce sont des considérations locales et pratiques qui joueront en faveur de l'une ou l'autre formule.

A mesure que l'étudiant avance au niveau secondaire, et à plus forte raison au post-secondaire, il est capital de lui attribuer la responsabilité, d'abord relative, puis entière, des choix que lui offre le milieu scolaire. Cette exigence doit colorer toutes les relations du service d'orientation avec les autres agents de l'orientation. Le niveau secondaire marque déjà, pour certains étudiants, la phase d'une formation professionnelle: d'où la nécessité de contacts fonctionnels entre le service d'orientation, les agences de placement et les divers organismes qui représentent le "monde du travail".

Enfin, au palier des études universitaires spécialisées et des autres écoles professionnelles, le service aura pour tâche de continuer l'orientation: choix des spécialités, réorientations, cours supplémentaires d'enrichissement, etc. Un aspect important de l'information, à ce niveau, consistera à montrer que tous les genres d'études supérieures présentent une certaine polyvalence professionnelle, puisqu'elles peuvent conduire à des fonctions d'administration, d'enseignement, de publicité, de recherche, etc.

En terminant, signalons deux points. Le premier concerne l'éducation des adultes ou, si l'on préfère, l'éducation permanente: nous croyons que les gens qui reviennent aux études devraient profiter des services d'orientation de l'institution même qui les reçoit, au même titre que les étudiants "réguliers". Le deuxième point a trait à l'actuelle pénurie du personnel spécialisé en orientation: il nous semble qu'il y a lieu de concentrer le personnel et de développer les services tout particulièrement aux niveaux qui correspondent à l'adolescence, c'est-à-dire au secondaire et au post-secondaire.

## B) L'organisation du service

Après avoir situé le service d'orientation dans l'école, nous verrons comment le personnel se partage les responsabilités, puis nous étudierons, de façon bien concrète, comment le service peut définir sa politique à l'égard des étudiants, de leurs parents et des éducateurs professionnels.

### a) PLACE DU SERVICE DANS L'ÉCOLE

Tout d'abord, nous estimons que les tâches indispensables au fonctionnement d'un établissement scolaire peuvent se répartir en trois catégories, d'où les trois grands secteurs administratifs: les études, la vie étudiante et l'organisation matérielle et financière.

Le secteur des études est manifestement le plus caractéristique, le plus spécifique de l'établissement scolaire. Sous l'autorité du directeur des études, les professeurs ont pour mission propre d'assurer le développement intellectuel des jeunes et de leur enseigner les sciences et les arts (arts pratiques, ou techniques, et arts du beau). Il va sans dire qu'un tel processus fait constamment appel aux dynamismes de l'affectivité, sur lesquels il exerce en retour une influence considérable. Ce serait une grave erreur de croire que le rendement du professeur se mesure au seul progrès intellectuel de ses élèves et de limiter l'éducation à l'instruction.

D'autre part, c'est en dehors des activités proprement scolaires, c'est davantage par ses relations spontanées avec ses camarades, par l'organisation personnelle de ses loisirs et par l'établissement de son propre style de vie que l'étudiant se forme sur le plan affectif, social et moral. L'école doit donc prendre le plus grand soin de créer un cadre, un climat vraiment favorable aux activités parascolaires et aux loisirs des jeunes. Si l'on croit au principe de la division des tâches, on admettra sans doute qu'il est avantageux de confier ce secteur de l'éducation à un directeur des services aux étudiants.

Enfin, il va de soi que le financement de l'établissement, l'entretien des immeubles, les achats de matériel didactique et de denrées alimentaires et les autres nécessités d'ordre économique seront confiés avec avantage à une troisième équipe d'administrateurs.

Les responsables de ces trois grands secteurs coordonnent leurs fonctions sous l'autorité du chef de l'établissement ("directeur d'école", "recteur", etc.),

compte tenu de la participation de tout le personnel et des jeunes eux-mêmes aux décisions qui affectent la vie de l'école.

Il nous semble que ces trois grands secteurs pourraient également se retrouver dans la structure administrative d'unités pédagogiques plus complexes, comme les Commissions scolaires ayant juridiction sur plusieurs écoles.

Il reste à situer dans cette structure les services qui s'occupent plus immédiatement de l'hygiène physique et mentale des étudiants: service d'orientation, service de psychologie scolaire, service médical, service social, etc. En plusieurs milieux, ces services sont déjà groupés, mais sous des étiquettes variées: "services personnels", "services de consultation", etc. Pour éviter toute confusion et sans prétendre offrir l'expression la plus appropriée, nous les appellerons ci-après *services d'hygiène scolaire*.

On faciliterait sans doute l'étroite collaboration professionnelle de ces services, même lorsqu'ils sont peu développés, en confiant à un membre de l'une des professions concernées le rôle de *coordonnateur des services d'hygiène scolaire*; c'est par son intermédiaire que ces services se rattacheraient à l'autorité. Au surplus, une telle formule s'imposerait probablement pour des raisons d'efficacité administrative dès que les services prendraient de l'ampleur.

Mais comment relier ces services — soit individuellement, soit en bloc — à l'ensemble de l'édifice scolaire? Dans une situation idéale, la solution qui nous apparaît la plus logique consisterait à les faire dépendre, *sur le plan administratif* (budget, rapport annuel, adhésion aux règlements généraux de l'institution, etc.) de la direction des services aux étudiants. Celle-ci n'est pas conçue comme une agence de discipline, mais comme une agence de coordination des multiples services aux étudiants en dehors de la sphère des études proprement dites. Les services d'"hygiène scolaire", comme les mouvements parascolaires et la résidence, font incontestablement partie de ce secteur. Cependant, même dans une institution considérable et parfaitement organisée, certaines circonstances particulières pourraient justifier — sans doute provisoirement — le rattachement direct au recteur (ou au principal), qui, incidemment, constitue présentement la formule la plus courante dans les collèges classiques.

D'autre part, il faut souligner que la dépendance administrative ne saurait en aucun cas entraver l'au-

tonomie légitime et nécessaire dans les *domaines professionnels* respectifs.

Enfin, il va de soi que les services d'hygiène scolaire ont un rôle à jouer non seulement à l'égard des individus, mais à l'égard de l'institution elle-même, dont le climat doit favoriser l'éducation intégrale des jeunes. Au-delà des structures, il convient d'affirmer que, *fonctionnellement*, les services d'hygiène scolaire sont à la disposition des autorités, des éducateurs, des étudiants, bref, de toute la communauté institutionnelle, et qu'ils participent étroitement à tout ce qui en fait la vie. Dans cette perspective, le coordonnateur de ces services, même dans le cas où il relèverait directement du directeur des services aux étudiants, pourrait faire partie du Bureau du recteur, où il exercerait son rôle de *consultant* en tout ce qui a trait à l'élément humain des décisions administratives.

#### b) LE PERSONNEL DU SERVICE D'ORIENTATION

1. *Le directeur du service*. Les différentes fonctions de direction — planification, organisation, décision, coordination et contrôle — reviennent à un conseiller d'expérience; ce directeur, dans tout service de quelque envergure, coordonne l'activité d'une équipe diversifiée, dont nous allons passer les membres en revue.

2. *Le conseiller*.<sup>3</sup> Ce professionnel possède une compétence qui lui permet d'exercer les diverses fonctions générales de l'orientation, compte tenu de ses aptitudes plus ou moins marquées pour tel genre de tâche. Le counseling individuel ou de groupe et l'action sur le milieu constituent les plus caractéristiques de ses fonctions propres.

3. *Le documentaliste ou spécialiste d'information*. Dans la situation présente, une extrême confusion règne sur la définition des tâches de ce collaborateur essentiel. Certains en font, à toutes fins pratiques, un bibliothécaire spécialisé, d'autres, un préposé à la recherche sur tout ce qui a trait aux professions et aux moyens d'y accéder, d'autres encore, un enseignant spécialisé dans sa matière propre.

A notre avis, l'activité du documentaliste pourrait s'exercer à deux niveaux. Tout d'abord, nous croyons que des techniciens en documentation, ayant fait une année d'études spécialisées en documentation et en pédagogie, pourraient jouer un rôle de premier plan dans le service: il leur appartiendrait d'ob-

<sup>3</sup> Voir la note au bas de la page 216.

tenir, de classer et de diffuser les documents; ils pourraient également, par des entretiens individuels ou collectifs et par les autres moyens traditionnels, donner aux jeunes ainsi qu'aux maîtres les connaissances qu'ils doivent acquérir sur la structure des études et sur le monde du travail. Bref, en étroite collaboration avec le directeur du service, ils se spécialiseraient dans un ensemble de tâches essentielles, dont quelques-unes sont absorbantes et difficiles, mais ne requièrent pas une compétence dans tous les aspects de l'orientation.

D'autre part, nous concevons parfaitement qu'au technicien vienne s'ajouter un spécialiste d'information dont la préparation universitaire ne le céderait en rien à celle des excellents professeurs d'histoire et de chimie. Il serait particulièrement apte à faire de la recherche, à donner des entretiens sur la sociologie du travail, à dialoguer avec les étudiants sur leurs perceptions des réalités économiques et professionnelles, etc. Si, comme il faut l'espérer, les études professionnelles d'un tel spécialiste ont été suffisamment polyvalentes, il s'agirait, à toutes fins pratiques, d'un conseiller spécialisé en information et qui pourrait aspirer au poste de directeur du service. Il semble cependant que des spécialistes d'information de cette envergure devraient, compte tenu des besoins actuels, travailler à l'échelle d'une grande région ou de la province plutôt que de s'attacher à une école particulière.

4. *Le psychotechnicien ou psychométriste.* Ici encore, il faudrait distinguer, d'une part, le spécialiste hautement qualifié, capable de construire, d'évaluer et de remanier des instruments psychométriques, capable également de planifier et de diriger un vaste système d'évaluation, et d'autre part, le technicien dont tout service d'orientation aurait besoin. Ce technicien pourrait, grâce à une année d'études spécialisées en psychométrie et en pédagogie, administrer des tests métriques, les corriger ou les faire corriger, en porter les résultats aux dossiers des étudiants, participer à des études de normalisation et de validation, etc. Déjà, là où ils existent, les psychotechniciens rendent de précieux services, et ils n'ont en général pour formation qu'une expérience pratique, de qualité variable, acquise dans leur rôle d'auxiliaires de tel grand centre d'orientation.

5. *Les secrétaires.* Il va de soi qu'un service d'orientation est lourdement handicapé s'il ne peut pas compter sur un secrétariat bien organisé. Une secrétaire de service d'orientation, comme celle d'un bureau d'avocat ou d'un cabinet médical, doit faire

sur place un certain apprentissage avant de parvenir au maximum d'efficacité.

### c) LA POLITIQUE DU SERVICE

Nous présenterons maintenant certaines situations-problèmes, où le service d'orientation doit trouver un point d'équilibre entre des principes difficiles à concilier, en tenant toujours compte des circonstances concrètes et en renonçant aux solutions de facilité.

Les problèmes et les solutions que nous proposons n'ont d'un code que l'aspect matériel: nous convenons que l'esprit est plus important que la lettre et nous souhaitons multiplier les échanges d'idées avant de prétendre refléter l'opinion commune.

*Admission dans un établissement scolaire.* Dans un système idéal, où l'orientation jouerait pleinement son rôle, il serait normal que l'admission dans un établissement scolaire soit accordée automatiquement à tout candidat qui en fait la demande (ou dont les parents en font la demande). Dans la pratique actuelle, un bon nombre d'institutions sont réduites à opérer quelque forme de sélection. Le conseiller peut y collaborer, à titre de consultant auprès de l'autorité, par divers moyens: établissement d'examens et de normes, discussion de résultats individuels, recherche, initiation à l'administration de tests collectifs, etc. À cette occasion, il évite d'administrer lui-même des tests ou d'établir avec les étudiants quelque autre relation où il serait perçu dans un rôle d'autorité. Les avis d'admission ou de refus doivent émaner des autorités de l'institution.

*Classement et choix d'options.* Au premier cycle du secondaire, le service d'orientation se limitera à un rôle de consultant auprès de l'étudiant et de ses parents et, au besoin, auprès des éducateurs concernés, avec l'assentiment de l'étudiant. Au second cycle du secondaire et au post-secondaire, l'étudiant est de plus en plus capable de prendre personnellement ses décisions en ce qui concerne ses études. De même, c'est à lui que revient l'initiative de consulter ses professeurs, ou le service d'orientation, ou les deux. Au surplus, le personnel du service d'orientation ne perd pas une occasion de prêcher le "droit à l'erreur" dans le choix des options. Il prêche également la nécessité de ne refuser à personne, faute d'un nombre suffisant de places, l'admission dans une option importante.

*Discussion de cas.* Avec l'assentiment de l'étudiant, le conseiller discutera volontiers avec les édu-

cateurs et les parents de divers problèmes: rendement scolaire, relations maître-étudiant, refus d'admettre l'étudiant dans une option qu'il désire, etc.

*Enseignement.* Le conseiller s'abstient de toute tâche d'enseignement. L'enseignement comporte en effet une participation à l'autorité qui est peu compatible avec le rôle essentiel de consultation, qui est le propre du service d'orientation.

*Participation à la direction.* C'est généralement dans des comités que le personnel d'orientation peut être appelé à participer à la direction de l'institution. Compte tenu des circonstances locales, le conseiller jugera dans quels comités il peut siéger avec avantage. Cependant deux règles sont à respecter de façon absolue. Premièrement, le conseiller refuse, en toutes circonstances, le droit de vote. Deuxièmement, il refuse d'être membre de tout comité chargé de statuer sur des cas particuliers d'étudiants (promotion, bourses, comités d'options, etc.).

*Dossiers.* Il est opportun de distinguer, d'une part, le dossier cumulatif général de l'étudiant, qui comporte des renseignements de tout ordre (notes scolaires, observations des éducateurs, résultats d'épreuves de rendement, etc.) et qui est à l'usage de tous les éducateurs et, d'autre part, le dossier cumulatif d'orientation. Logiquement, c'est à l'administration de l'établissement scolaire que revient la responsabilité de constituer le dossier cumulatif général, tandis que l'élaboration du dossier cumulatif d'orientation relève du service d'orientation.

## VI. LA FORMATION DU PERSONNEL

### Formation des conseillers

A notre avis, les universités et l'autorité supérieure en matière d'éducation doivent placer en priorité la formation d'un nombre largement accru de conseillers. Nous avons de bonnes raisons de croire qu'actuellement, les départements universitaires d'orientation et de psychologie refusent, par manque de places, un bon nombre de candidats parfaitement qualifiés: il s'agit donc soit d'élargir les cadres actuels, soit de créer de nouveaux centres de formation. Une utilisation moins timide des techniques d'enseignement modernes, comme l'enseignement programmé, allégerait la tâche des professeurs et leur permettrait de se consacrer, auprès de groupe plus nombreux, aux tâches qu'eux seuls peuvent remplir: animation des groupes d'étude, organisation des laboratoires,

discussions de cas, supervision des travaux pratiques, etc.

Le contenu des études devrait viser à préparer des spécialistes assez polyvalents pour collaborer efficacement avec les autres éducateurs; une large mesure de pédagogie devrait figurer au programme. La psychologie sociale, sous ses aspects théoriques et pratiques, devrait également contribuer pour beaucoup à la formation du conseiller, en vue, notamment, du counseling de groupe.

Nous souhaitons que des bourses vraiment substantielles soient offertes à tous les candidats qualifiés.

Quant aux conseillers qui sont présentement en exercice, ils devraient pouvoir bénéficier de cours de perfectionnement organisés en collaboration par les écoles de formation professionnelle et par les corporations dont ils sont membres.

### Formation des maîtres

Les futurs enseignants, à leur tour, devraient recevoir les notions nécessaires pour bien comprendre les buts, les méthodes et les limites de l'orientation; de plus les études de pédagogie devraient comporter une initiation à l'information intégrée.

## VII. LE BUREAU DE L'ORIENTATION DU MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Il nous semble que le Bureau de l'orientation pourrait jouer les rôles suivants:

1) Recueillir la documentation scolaire et professionnelle disponible pour la distribuer aux services locaux.

2) Assurer un service de documentation et d'information exerçant les mêmes fonctions que le Bureau universitaire de la statistique (le B.U.S. français) et préoccupé de mettre en relief l'évolution des rôles professionnels. Il va de soi qu'une telle entreprise doit reposer sur une collaboration interdisciplinaire et interministérielle.

3) Réunir une équipe de spécialistes chargés de faire des études sur les tests et batteries de tests qu'utilisent ou pourraient utiliser les services des différents degrés, ainsi que de produire et de normaliser des tests.

4) Aider à l'organisation et à la bonne marche des services locaux, notamment en leur servant de consultant pour l'élaboration de programmes adaptés à leurs besoins spécifiques ainsi qu'en établissant des normes minimales.

5) Par le moyen de recherches et d'enquêtes, faire connaître les besoins, les réalisations et les tendances de l'ensemble des services.

6) Favoriser la compétence du personnel des services par diverses publications ainsi que par l'organisation de réunions et de stages de perfectionnement, en collaboration avec les universités et les corporations et associations professionnelles.

### VIII. RECOMMANDATIONS

La Fédération des Collèges classiques recommande:

1. Que le ministère de l'Éducation considère les niveaux d'enseignement secondaire et post-secondaire comme secteurs prioritaires pour l'organisation et l'expansion des services d'orientation.

2. Que, pour assurer l'intégration de l'orientation dans la vie même des établissements scolaires, on s'efforce d'établir, à l'intérieur de chacun de ceux-ci, un service d'orientation bien organisé, de préférence au système du centre régional pourvu d'une équipe volante.

3. Que chaque université organise un service d'orientation pour répondre aux besoins des étudiants de ce niveau.

4. Que le ministère de l'Éducation fasse pression auprès des écoles de formation de spécialistes en orientation pour qu'elles élargissent leurs cadres et assurent ainsi la préparation d'un plus grand nombre de ces spécialistes.

5. Que, vu la nécessité de la participation des maîtres à l'orientation des étudiants, on introduise dans leur formation professionnelle une initiation

théorique et pratique appropriée, de nature à les sensibiliser à ce rôle.

6. Que le service d'orientation adopte dans toute école le statut de consultant auprès des étudiants, des parents et des autres éducateurs.

7. Que tous les services d'orientation prennent les dispositions nécessaires pour lutter contre la tendance actuelle à identifier le rôle du conseiller à celui d'un agent de sélection.

8. Que l'Administration de toute école élémentaire ou secondaire établisse un dossier cumulatif général de chaque étudiant; que tout service d'orientation aux mêmes niveaux établisse un dossier cumulatif d'orientation pour chacun de ses clients.

9. Que toute école, à partir du niveau secondaire, comporte une bibliothèque d'information professionnelle, et que la diffusion de l'information s'intègre réellement au processus d'orientation.

10. Que l'on fournisse aux conseillers les moyens de se familiariser avec les techniques de counseling de groupe, et que celles-ci soient de plus en plus fréquemment utilisées.

11. Que tous les organismes qui participent à l'élaboration de programmes d'études — ministère de l'Éducation, facultés des Arts, autres facultés universitaires, etc. — s'entendent pour établir au moins un minimum de coordination entre les divers cours et pour planifier les mesures concrètes qui permettront aux étudiants d'en bénéficier.

12. Que le ministère de l'Éducation organise un centre provincial de documentation et de recherche en information professionnelle, jouant un rôle analogue à celui du Bureau universitaire de la statistique (B.U.S. français).

13. Que le Bureau de l'orientation du ministère de l'Éducation organise, en collaboration avec les universités, un service de recherche en psychométrie, dans le but de créer des tests originaux et adaptés à la population du Québec ainsi que de favoriser et de coordonner les recherches individuelles •